

pour la parole d'honneur qu'il a donnée de se soumettre à votre décision.

M. LE PRÉSIDENT se lève alors et s'adressant à M. Roussy :— M. Roussy, il me semble que la demande de M. Chiniquy est convenable..... Un homme d'honneur ne doit jamais avoir peur ni honte de décliner les titres qu'il a au respect et à la considération de ceux devant qui il paraît, surtout pour la première fois. Quoique nous aimions à supposer que vous êtes un gentilhomme, la plus grande partie de ceux qui forment cette assemblée, et moi en particulier, nous aimerions à savoir qui vous êtes, d'où vous venez, et de qui vous tenez la mission de prêcher l'Évangile.»

Ces paroles furent couvertes des applaudissements de toute l'assemblée.

M. CHINIQUY se levant alors, présenta à MM. les Secrétaires le document suivant, en disant : "Voici, M. le Président, qui je suis—lisez, messieurs les secrétaires et veuillez bien traduire."

« IGNATIUS BOURGET, MISERATIONE DIVINA ET STE.
« SEDIS APOSTOLICÆ GRATIA, EPISCOPUS MARIANOPO
« LITANENSIS, ETC. ETC.»

« UNIVERSIS præsentis litteras inspecturis, notum facimus et
« attestamur Venerabilem Carolum Chiniquy, Temperantiæ
« Apostolum, Nostræ Dioecesis Sacerdotem, Nobis optimè notum
« esse, exploratumque habere illum vitam laudabilem et profes
« sione Ecclesiasticâ consonam agere, nullisque ecclesiasticis cen
« suris, saltem quæ ad nostram devenerunt Notitiam innodatum ;
« qua propter, per viscera Misericordiæ Dei Nostri, obsecramus
« omnes et singulos Archiepiscopos, Episcopos, cœteras que Ec
« clesiæ dignitates ad quos ipsum declinare contingerit, ut eum,
« pro Christi Amore, benignè tractare dignantur, et quando eum
« que ad eo fuerint requisiti, Sacrum Missæ Sacrificium ipsi
« celebrare, nec non alia munia Ecclesiastica, et pietatis opera
« exercere permittant, paratos nos ad similia et majora exhiben
« tes : In quorum fidem, præsentis litteras signo sigilloque nos
« tris, ac Secretarii Episcopatus nostri subscriptione communitas
« expediri mandavimus Marianopoli, in Oedibus Nostris Beati
« Jacobi, anno millesimo quinquagesimo. Dic vero mensis Ju
« nii Sextâ.»

« † IG. EPUS. MARIANOPOLITANENSIS.»

« J. O. PARÉ, CAN. SECR^{IUS}.»